

Planche 1

PROJET REGULARISATION FONCIERE

Chemin de la Rare

COMMUNE : PASTY

Lieu-dit : La Rare, Le Pré Maurice

SECTION : D

Projet régularisé

Planimétrie - système IGF93 (046)

Projet V02 du 06-09-2022

ECHELLE 1/200 ORIGINAL

LEGENDE - Fond de plan topographique du 02-06-2022

Représentation du plan cadastral ne valant pas limite de propriété

Chaussée

Cloture

Marquage au sol

Talus

Bâtiment relevé sur le terrain

Trottoir

Glaissière de sécurité en bois

Mur

Enrochement

Haie

LEGENDE - Projet

Divisions projetées

Emprise à acquérir par la commune. Les contenances cadastrales définitives seront calculées après validation par la commune des divisions projetées

n° terrier

n° d'ordre

Tampon divers

Bouche à clef

Borne incendie

Plaque réseau de télécommunications

Plaque divers

Grille

Résineux

Feuille

Lampadaire

Panneau indicateur

Coffret électrique

Poteau réseau électrique

Poteau réseau de télécommunications

Rocher

Pilier

GEOMETRE-EXPERT

CONSEILLER VOLONTAIRE GARANT

Document : 22449

Fichier : 22449-eg.d

Version n° 02 du 06-09-2022

Geométrie : FP

S.A.R.L. ARPENTAGE - Géomètres Experts

mail : repe@arpentage.net - Tél. 04 50 93 55 95 - Site Internet : <http://repe.arpentage.net>

adresse : 472 avenue de Gorbouville (entrée parking) rue du cadastre, 74170 SAINT GERVAIS

SIRET 405 336 223 000 53 TVA CEE FR 94 40 5 336 223

Toutes modifications ou reproductions de ce plan, sous forme papier ou informatique, sont strictement interdites. Seul le plan papier, mentionnant l'origine et le nom du géomètre expert, mentionnant toute modification et reproduction, engage la responsabilité du cabinet d'arpentage et garantit son contenu. Les droits, réservés et agréments du cabinet d'arpentage ne peuvent être mentionnés, utilisés ou reproduits sans une autorisation écrite expresse.

Tous droits réservés. Les servitudes de toutes natures, apparentes ou occultes, les conditions de succédanés ou de rachat d'équipement, les bruits non reconnus par un procès-verbal sont indiqués sous toutes réserves.

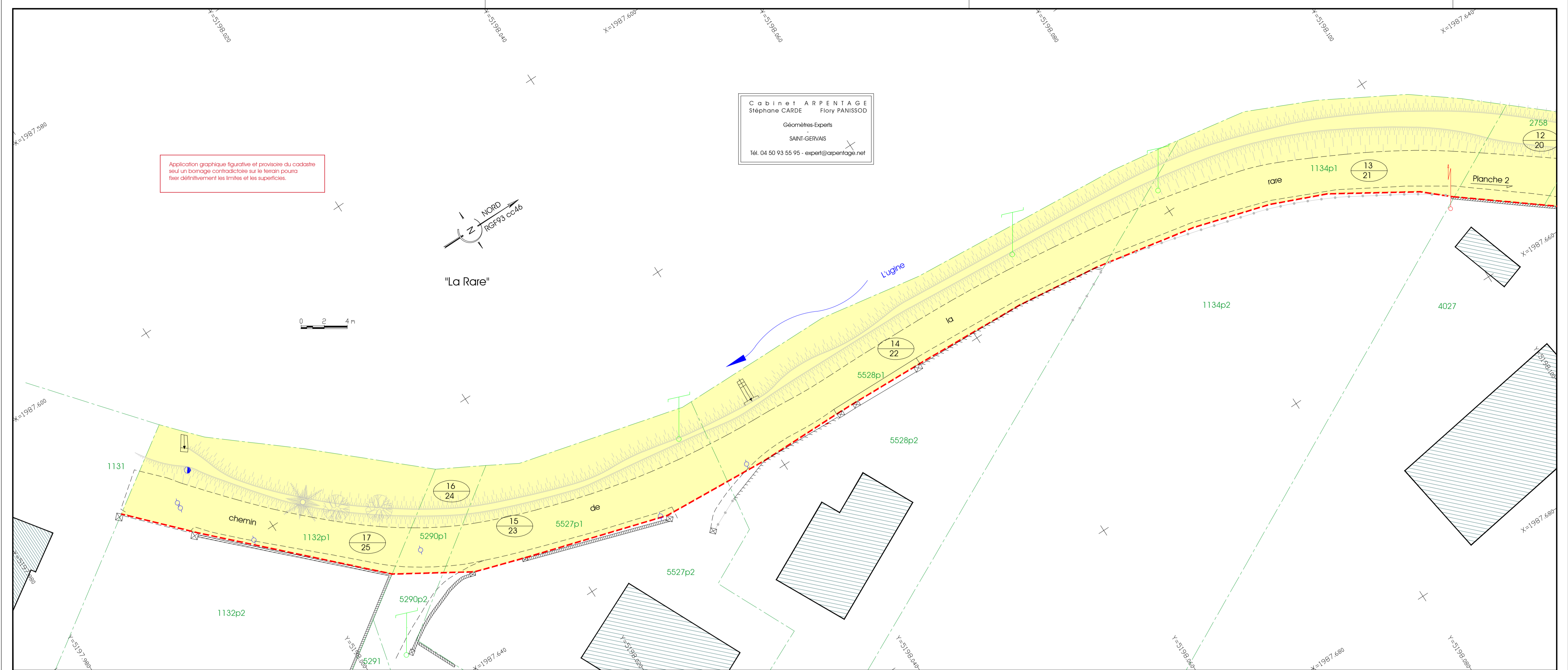


Planche 2

PROJET REGULARISATION FONCIERE

Chemin de la Rare

COMMUNE : PASTY

Lieu-dit : La Rare, Le Pré Maurice

SECTION : D

Projet régularisé

Planimétrie - système IGF93 (046)

Projet V02 du 06-09-2022

ECHELLE 1/200 ORIGINAL

LEGENDE - Fond de plan topographique du 02-06-2022

Représentation du plan cadastral ne valant pas limite de propriété

Chaussée

Cloture

Marquage au sol

Talus

Bâtiment relevé sur le terrain

Trottoir

Glaissière de sécurité en bois

Mur

Enrochement

Haie

LEGENDE - Projet

Divisions projetées

Emprise à acquérir par la commune. Les contenances cadastrales définitives seront calculées après validation par la commune des divisions projetées

n° terrier

n° d'ordre

Tampon divers

Bouche à clef

Borne incendie

Plaque réseau de télécommunications

Plaque divers

Grille

Résineux

Feuille

Lampadaire

Panneau indicateur

Coffret électrique

Poteau réseau électrique

Poteau réseau de télécommunications

Rocher

Pilier

GEOMETRE-EXPERT

CONSEILLER VOLONTAIRE GARANT

Document : 22449

Fichier : 22449-eg.d

Version n° 02 du 06-09-2022

Geométrie : FP

S.A.R.L. ARPENTAGE - Géomètres Experts

mail : repe@arpentage.net - Tél. 04 50 93 55 95 - Site Internet : <http://repe.arpentage.net>

adresse : 472 avenue de Gorbouville (entrée parking) rue du cadastre, 74170 SAINT GERVAIS

SIRET 405 336 223 000 53 TVA CEE FR 94 40 5 336 223

Toutes modifications ou reproductions de ce plan, sous forme papier ou informatique, sont strictement interdites. Seul le plan papier, mentionnant l'origine et le nom du géomètre expert, mentionnant toute modification et reproduction, engage la responsabilité du cabinet d'arpentage et garantit son contenu. Les droits, réservés et agréments du cabinet d'arpentage ne peuvent être mentionnés, utilisés ou reproduits sans une autorisation écrite expresse.

Tous droits réservés. Les servitudes de toutes natures, apparentes ou occultes, les conditions de succédanés ou de rachat d'équipement, les bruits non reconnus par un procès-verbal sont indiqués sous toutes réserves.

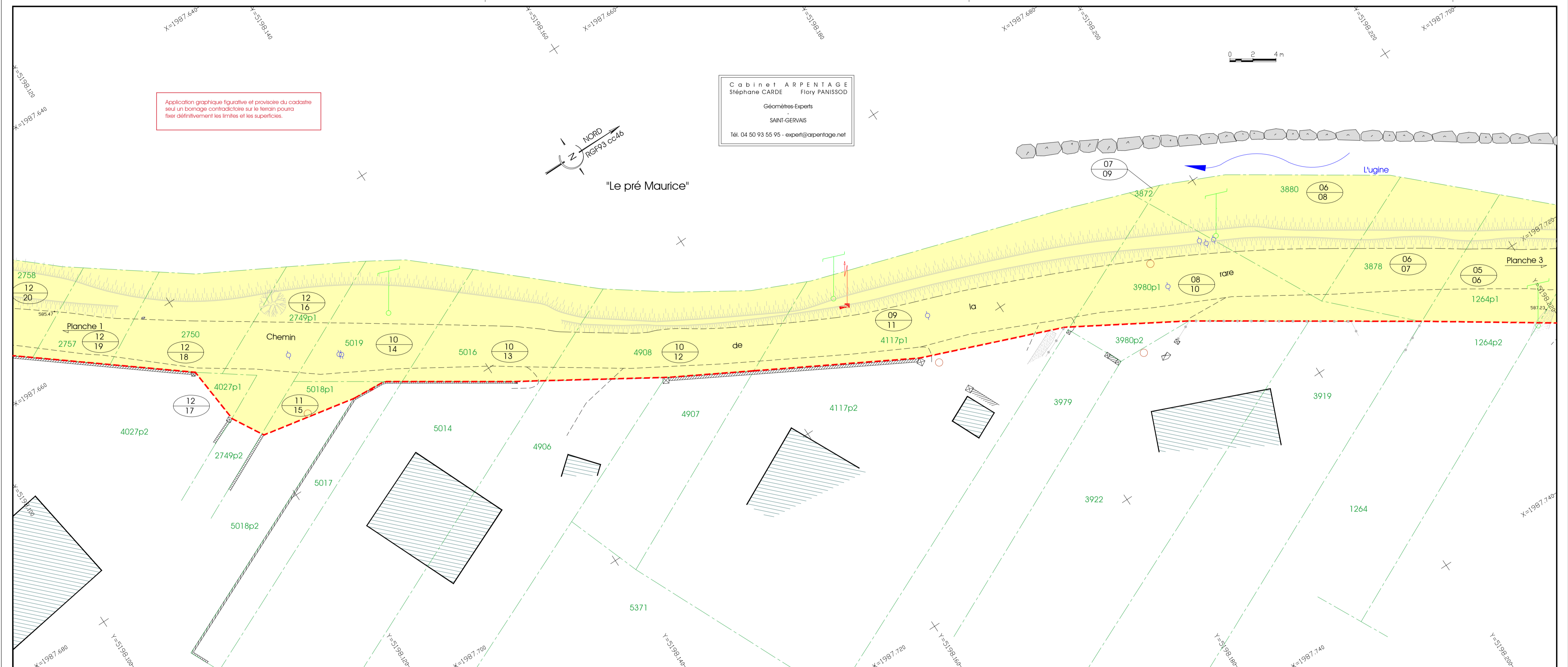


Planche 3

PROJET REGULARISATION FONCIERE

Chemin de la Rare

COMMUNE : PASTY

Lieu-dit : La Rare, Le Pré Maurice

SECTION : D

Projet régularisé

Planimétrie - système IGF93 (046)

Projet V02 du 06-09-2022

ECHELLE 1/200 ORIGINAL

LEGENDE - Fond de plan topographique du 02-06-2022

Représentation du plan cadastral ne valant pas limite de propriété

Chaussée

Cloture

Marquage au sol

Talus

Bâtiment relevé sur le terrain

Trottoir

Glaissière de sécurité en bois

Mur

Enrochement

Haie

LEGENDE - Projet

Divisions projetées

Emprise à acquérir par la commune. Les contenances cadastrales définitives seront calculées après validation par la commune des divisions projetées

n° terrier

n° d'ordre

Tampon divers

Bouche à clef

Borne incendie

Plaque réseau de télécommunications

Plaque divers

Grille

Résineux

Feuille

Lampadaire

Panneau indicateur

Coffret électrique

Poteau réseau électrique

Poteau réseau de télécommunications

Rocher

Pilier

GEOMETRE-EXPERT

CONSEILLER VOLONTAIRE GARANT

Document : 22449

Fichier : 22449-eg.d

Version n° 02 du 06-09-2022

Geométrie : FP

S.A.R.L. ARPENTAGE - Géomètres Experts

mail : repe@arpentage.net - Tél. 04 50 93 55 95 - Site Internet : <http://repe.arpentage.net>

adresse : 472 avenue de Gorbouville (entrée parking) rue du cadastre, 74170 SAINT GERVAIS

SIRET 405 336 223 000 53 TVA CEE FR 94 40 5 336 223

Toutes modifications ou reproductions de ce plan, sous forme papier ou informatique, sont strictement interdites. Seul le plan papier, mentionnant l'origine et le nom du géomètre expert, mentionnant toute modification et reproduction, engage la responsabilité du cabinet d'arpentage et garantit son contenu. Les droits, réservés et agréments du cabinet d'arpentage ne peuvent être mentionnés, utilisés ou reproduits sans une autorisation écrite expresse.

Tous droits réservés. Les servitudes de toutes natures, apparentes ou occultes, les conditions de succédanés ou de rachat d'équipement, les bruits non reconnus par un procès-verbal sont indiqués sous toutes réserves.

